

Créer un statut spécifique ne fait pas consensus chez les syndicats

CE NE SONT QUE DES « PISTES », « un peu faciles », selon certains : mardi 28 janvier, les organisations syndicales sont sorties plutôt circonspectes d'une réunion multilatérale organisée au ministère de l'éducation nationale pour tenter de faire émerger des solutions face à la surcharge de travail des directeurs d'école, mise en lumière par le suicide de Christine Renon, une directrice d'école de Pantin (Seine-Saint-Denis), en septembre 2019.

Le ministère a avancé l'idée de « simplifier » les formulaires à remplir par les directeurs, ainsi que d'alléger l'organisation des élections de parents d'élèves, qui pourraient être numérisées. « On s'attaque d'abord à ce qui est facile et ne coûte rien, juge Francette Popineau, du SNUipp-FSU, alors que nous attendons des réponses sur les décharges de

service et sur les aides humaines pour les directeurs. » Les partenaires sociaux ont insisté sur la nécessité pour les directeurs d'école de pouvoir organiser comme ils le souhaitent les heures annuelles dont ils disposent en plus de la classe.

Mais les syndicats ne tombent pas d'accord sur la question, cruciale, de créer ou non plus d'autonomie pour les écoles – et encore moins sur celle d'un statut spécifique pour les directeurs. Aujourd'hui, ils n'ont pas de pouvoir hiérarchique. Le SGEN-CFDT et le SE-UNSA défendent l'idée que les écoles devraient bénéficier d'un statut, ce qui permettrait de « reconnaître les missions du directeur, sans obliger les professeurs des écoles à changer de corps », explique Dominique Bruneau, du SGEN-CFDT. Dans le second degré, les personnels de direction sont

en effet titulaires d'un concours spécifique. L'idée d'un statut est fortement rejetée par le syndicat majoritaire, le SNUipp-FSU, qui s'appuie sur les réponses des quelque 30 000 directeurs d'école qui ont participé, en novembre, à la consultation menée par le ministère : seuls 8 % d'entre eux ont déclaré spontanément qu'ils souhaitaient « avoir un statut de chef d'établissement, de directeur » et 2 % « mettre une hiérarchie entre le directeur et l'équipe enseignante ». A l'automne 2019, Jean-Michel Blanquer s'était dit « prêt » à « faire évoluer » le statut, tout en soulignant l'absence de « consensus » dans la profession sur ce sujet. Une autre réunion est prévu avec les syndicats début février – pour dévoiler, cette fois, des mesures concrètes, a promis l'institution. ■

V. M.